

Invitons tous les citoyens à se prémunir contre l'astucieuse avidité des prêtres, et à verser entre les mains des ouvriers sans travail les générosités qu'ils voudraient faire.

Enfin enjoignons au nom de la loi, à tous évêque, curés, vicaires et desservans de notre ressort, de se renfermer scrupuleusement dans l'exécution des décrets ci-dessus, aux peines y portées.

Et sera la présente publiée et affichée pendant trois dimanches consécutifs, envoyée à la Convention Nationale, à ses Commissaires à Lyon, au Ministre de l'Intérieur, aux Corps Administratifs, aux Evêque et Curés de l'arrondissement du district.

Fait à Lyon, l'an 2<sup>e</sup> de la République et le premier de la mort du tyran.

Le Commissaire-National,

ROUSSEAU-HIDINS.